

PRÉSENTATION GRAND MONTAUBAN

Journée ORDECO

Le mardi 29 juin 2021

Territoire

Chiffres clés

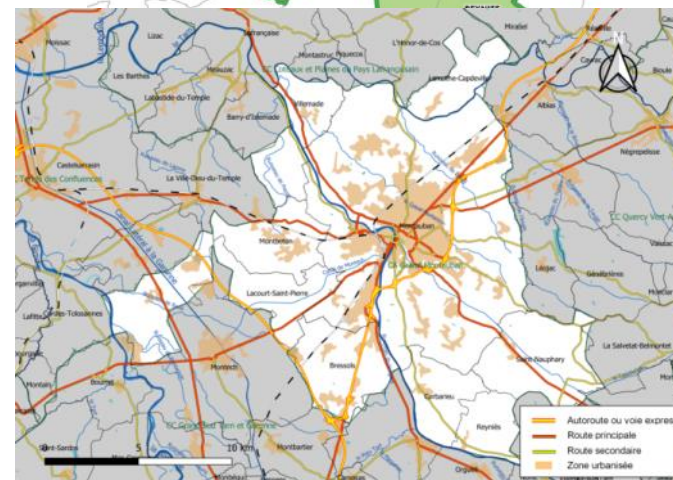
GMCA	11	communes
Population municipale	77 891	habitants
Taux d'habitat vertical	18%	Mixte à dominante urbaine
Densité moyenne	276	hab/km ²
Km voirie	820	km
Superficie	281	km ²

Compétences Collecte et Propreté,
regroupées dans un même service depuis
2014



**Grand
Montauban**

Communauté d'Agglomération





La propreté

- **La propreté et la gestion des déchets**

- Le Pôle Déchets-Propreté créé en 2014, regroupe les activités de propreté, collecte, transfert, traitement, valorisation des déchets, communication et animations destinées au développement du tri sélectif et de la réduction des déchets.

- ***La propreté de l'agglomération***

- ***Un service de ramassage des encombrants gratuit sur RDV***

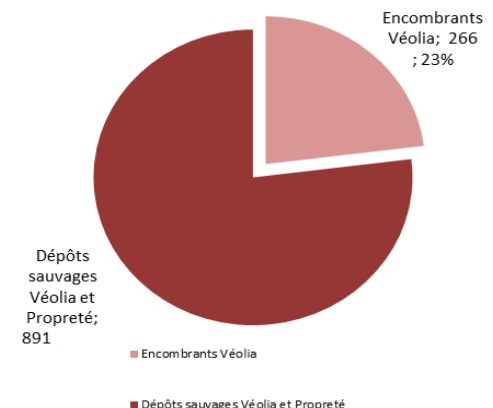
- ***2 déchetteries gratuites ouvertes 6j/7 , 8h30-18h30***

- Une équipe dédiée au ramassage autour des récup verre

- Une équipe pour le ramassages des dépôts sauvages (tournée en centre ville 7/7 et sur demande sur le reste de l'agglomération)

Les chiffres clés 2020 :

- Plus de 500 corbeilles de rue
- 2750 RDV encombrants / 267 tonnes
- **891 tonnes de dépôts sauvages**





Assermentation des agents

- Procédure mise en œuvre en 2018 : 4 agents
- 1 agent « en activité » : contrôles 2 fois par semaine avec des ASVP
- Dépôts sauvages : difficile de trouver des adresses et le propriétaire
- Bacs abandonnés sur la voie publique : non respect du règlement de collecte



Rapport contravention





Rapport de contravention



REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT DE CONTRAVENTION EN MATIERE DE SALUBRITE

PV 082021

OBJET :

Abandon d'ordures sur la
voie publique
**Prévue et réprimé par
Art.R632-1 AL.1 du code
pénal**

IDENTITE ET ADRESSE DU CONTREVENANT

L'an deux mil vingt et un,

Le 18 mai à 10 h 00

Nous, [REDACTED], **Contrôleur Technique du Pôle Déchets,
assermenté à la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban,
département de Tarn-et-Garonne**

Vu les articles :

- L 134-2 du code de la route
- R632-1 AL.1 du code de procédure pénale
- L 1312-1 du code de la santé publique

CONSTATATIONS



Bilan 2020

- Service pôle déchets : 310 courriers d'avertissements et 86 rapports d'infraction
- Police municipale : 33 verbalisations de dépôt de déchets (PV électronique)
- Le service pôle déchets relève les infractions uniquement par rapport de contravention, durant l'année seul un tiers des procédures a fait l'objet de poursuites pénales.
- La raison de ces classements sans suite tient à la difficulté d'identifier les auteurs des dépôts et de recueillir l'identité complète des contrevenants, à savoir : le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, afin d'apporter à l'Officier du Ministère public les éléments nécessaires à l'instruction pour poursuite pénale.
- Pistes complémentaires :
 - Piège photo
 - Un protocole de transaction va être signé avec le parquet, afin de mettre en œuvre une alternative aux poursuites qui peut prendre la forme d'un dédommagement correspondant aux sommes engagées pour l'enlèvement des déchets.

Merci pour votre attention !

